



## CONTROLE MEDICAL EMPLOYEUR

Par **marie92800**, le **16/11/2016** à **20:17**

**BONJOUR** marque de politesse [smile4]

Je me permets de vous solliciter concernant ma situation.

J'ai été arrêtée car j'étais souffrante pour la période référencée ci-dessus.

Mon médecin m'a transmis un arrêt de travail que j'ai adressé à mon employeur et à la sécurité sociale.

J'avais déjà transmis à mon employeur mon téléphone (domicile) et le digicode.

Le 12 octobre 2016 j'ai eu une contre visite médicale à mon domicile et il s'avère que ce jour là j'étais chez moi.

Le problème c'est que le médecin a fait un rapport à mon employeur pour lui faire part que mon téléphone ainsi que mon digicode étaient erronés.

Ce jour là je dormais.

Mon employeur m'a transmis un courrier pour m'informer de la suspension du versement de mon salaire intégral pour la période du 12 au 13 octobre 2016 pour les motifs suivants :

Je n'ai pas fourni les codes d'accès à mon immeuble, et mon téléphone étaient erronés

Je touche 1600 net euros par mois pour un poste de niveau 4 et de plus j'ai un statut RQTH(Je lai jamais dit à mon employeur)

Pouvez-vous m'éclaircir sur ma situation et de plus je souhaite que vous m'aidiez à faire une lettre de contestation.

Les motifs évoqués empêchent ils la suspension du salaire? Quel recours?

Par **Visiteur**, le **16/11/2016** à **22:23**

Bsr,

N'avez vous pas déjà posé cette question ?